

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00612

Numéro SIREN : 522 681 055

Nom ou dénomination : A2C

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2023 sous le numéro de dépôt B2023/012188

Désignation de l'entreprise <u>SARL A2C</u>										Néant ☐					
Adresse de l'entreprise <u>17 BOSCH D'EN LLAU 66380 PIA</u>															
SIREN <u>5 2 2 6 8 1 0 5 5</u>															
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>						Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>									
										Exercice N clos le <u>3 1 1 2 0 2 2</u>					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010	25 000		012			25 000				
			Autres *		014			016							
	Immobilisations corporelles *				028	51 550		030	51 550						
	Immobilisations financières * (1)				040	75		042			75				
	Total I (5)				044	76 625		048	51 550		25 075				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		15 000		052				15 000			
		Marchandises *		060				062							
	Avances et acomptes versés sur commandes		064				066								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		23 853		070				23 853			
		Autres* (3)		072		(4 809)		074				(4 809)			
	Valeurs mobilières de placement		080		75		082				75				
	Disponibilités		084		779		086				779				
	Charges constatées d'avance*		092				094								
Total II		096		34 898		098				34 898					
Total général (I + II)					110	111 523		112	51 550		59 973				
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120					1 000					
	Écarts de réévaluation				124										
	Réserve légale				126					25 937					
	Réserves réglementées*				130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (131))				132										
	Report à nouveau				134										
	Résultat de l'exercice				136					1 679					
	Subventions d'investissement				137										
	Provisions réglementées				140										
Total I					142	28 615									
Provisions pour risques et charges					Total II		154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	12 941									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164										
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	1 825									
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (169) 943)				172	16 591									
	Produits constatés d'avance				174										
	Total III					176	31 358								
Total général (I + II + III)					180	59 973									
RUBRIQUES	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195							
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182							
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T V A des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A2C

Néant ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice clos le
31/12/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	68 018	
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services*	217		218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	21 700	
	Production immobilisée*				224	1 261	
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	2	
Total des produits d'exploitation hors T V A (I)					232	91 981	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* (dont crédit bail - mobilier 7 976 - immobilier)				242	42 677	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	135	
	Rémunérations du personnel*				250	32 990	
	Charges sociales (cf renvoi 380)				252	14 204	
	Dotations aux amortissements*				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	90 006	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	1 975	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347				300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	296		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	1 679	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2		312	1 679	314	
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires (art 39-4 C G I) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	296			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 sexes)	981		JEI (44 sexes A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers			Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350	
	Créanc report en arrière du déficit	346		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		
	Deduction except. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641					
	Deduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	1 975
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370		372

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2023

Désignation de l'entreprise SARL A2C

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	25 000	402		404		406	25 000	
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	42 822	462		464		466	42 822	
	Autres immobilisations corporelles	470	8 728	472		474		476	8 728	
Immobilisations financières		480	75	482		484		486	75	
TOTAL		490	76 625	492		494		496	76 625	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	42 822	552		554		556	42 822
	Autres immobilisations corporelles	560	8 728	562		564		566	8 728
TOTAL		570	51 550	572		574		576	51 550

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme				
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Regularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise		SARL A2C		Néant ☐ *					
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres immob incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst techniques mat et outillage	730		735						
Inst générales, agencements amén. div	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL		770		775					
				1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
				2					
				3					
				4					
				5					
				6					
				7					
				Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780			
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982					
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter			
Déficits imputés				983					
Déficits reportables				984					
Déficits de l'exercice				860					
Total des déficits restant à reporter				870					
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381			
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380			
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326			
N° du centre de gestion agréé						388			
Montant de la TVA collectée						374			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation de l'entreprise	SARL A2C			Néant	☐	*
Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Durée en nombre de mois	1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel *				376		
	dont apprentis			657		
	dont handicapés			651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges				105		
	TOTAL 1			106		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143		
Subventions d'exploitation reçues				113		
Variation positive des stocks				111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153		
	TOTAL 2			144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾						
Achats				121		
Variation négative des stocks				145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances				125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150		
	TOTAL 3			152		
IV - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3			137		
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)				117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre						
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)				020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022		
Effectifs au sens de la CVAE *				023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art 223 A du CGI)				026		
Période de référence	024	du		160	au	
Date de cessation				186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 5 2 2 6 8 1 0 5 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.C.

ADRESSE (voie) 17 BOSCH D'EN LLAU

CODE POSTAL 66380 VILLE FIA

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	60

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique ABAILLE Prénom(s) AUDREY

Nom marital BARNILS % de détention 50 Nb de parts ou actions 30

Naissance : Date 01091981 N° Département 66 Commune PERPIGNAN Pays FR

Adresse : N° 60 Voie RUE MARECHAL JOFFRE

Code Postal 66600 Commune VINGRAU Pays FR

Titre (2) MME Nom patronymique CARRETERO Prénom(s) CAROLINE

Nom marital CAMPOS % de détention 50 Nb de parts ou actions 30

Naissance : Date 10051989 N° Département 66 Commune PERPIGNAN Pays FR

Adresse : N° 15 Voie RUE CHARLES NICOLLE

Code Postal 66000 Commune PERPIGNAN Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2023

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				☐	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SARL A2C 17 BOUCH D'EN LLAU 66380 PIA FR		17 BOUCH D'EN LLAU 66380 PIA	
SIRET 52268105600037		CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL 	
Adresse du principal établissement :			
		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées SOCIAL SAIRIE INFORMATIQUE Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	1 275	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐	Zone de restructuration de la défense, art 44 terdecies ☐
Entreprise nouvelle, art 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies ☐	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies ☐		
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

Tél :

Tól :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

Identité du déclarant :

CGA	☐	Visiteur conventionné	☐	N° d'agrément CGA
------------	--------------------------	------------------------------	--------------------------	--------------------------

Date : 02/07/04 Lieu : FERRIGNAN

Qualité : " FAULT

Nom du signataire : M. TAPPELERO GEFALDO

© Sage

SARL A2C
Capital : 1000 euros
Siège social : Bosch D'En Llau Route de BOMPAS
66380 PIA
RCS DE PERPIGNAN 522 681 055

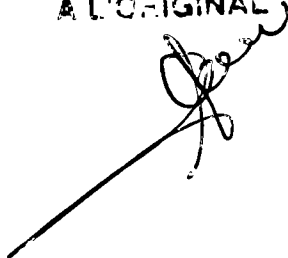
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS D'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 28 JUIN 2023
EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Réunis au siège de la Société Bosch D'En Llau à PIA

Les associés de la Sarl A2C se sont réunis sur convocation du Gérant, afin de délibérer sur l'Ordre du jour, ci-après rappelé :

ORDRE DU JOUR :

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL



- Approbation des comptes sociaux
- Affectation des résultats
- Lecture du rapport de Gestion
 - Quitus au Gérant
 - Questions diverses

AB E.C.

Le Bureau de l'Assemblée est ainsi composé :

- Président de séance : Audrey BARNILS
- Secrétaire de séance : Caroline CARRETERO

Lesquels ont accepté leur mission et signé le présent Procès-Verbal.

Les associés reconnaissent avoir eu connaissance en leur temps des pièces nécessaires à la discussion et renoncent irrévocablement à tout recours contre les présentes décisions.

Après un large tour d'horizon, il a été délibéré comme suit :

Approbation des comptes sociaux

A l'unanimité et sans réserve, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les comptes sociaux tels que préparés par le comptable de la société et signés par le gérant en exercice.

Affectation du résultat

Le bilan laisse apparaître un Bénéfice de 1 679 €

A l'unanimité et sans réserves, l'Assemblée Générale affecte les résultats ci-après :
A hauteur de 1 679 € au compte de Réserves

Lecture du rapport de gérance

Le gérant donne lecture à l'Assemblée Générale de son rapport de gérance, lequel est annexé au présent procès-verbal.

Ce rapport est accepté à l'unanimité et sans réserve.

Quitus au gérant

A l'unanimité et sans réserves, l'Assemblée Générale annuelle, ordinaire et statutaire donne quitus au gérant
Pour sa bonne et saine gestion.

Questions diverses

Point d'autres questions n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée
à : 18 Heures 30.

Et du tout il a été dressé le présent procès-verbal d'Assemblée Générale pour servir et valoir ce que de droit.

AB C.U

Tout pouvoirs sont donnés au gérant afin d'accomplir les formalités prévues par la loi, tendant à déposer au Greffe du Tribunal de Commerce, un exemplaire des présentes, et un exemplaire du rapport de gérance
Et la copie des comptes sociaux.

Suivent les signatures:

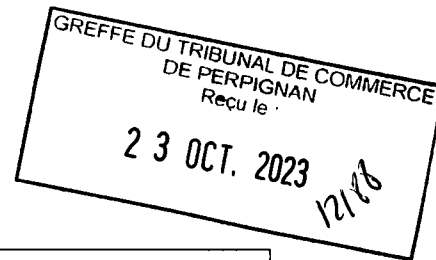
PRESIDENT DE SEANCE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ravilly', written over a horizontal line.

SECRETAIRE DE SEANCE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. L.', written over a horizontal line.

SARL A2C
Capital : 1000 euros
Siège social : Bosch D'En Llau Route de BOMPAS
66380 PIA
RCS DE PERPIGNAN 522 681 055



RAPPORT DE GESTION DU 31 MAI 2023
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2022

M.Géraldo CARRETERO, gérant de la SARL A2C, a aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, a établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

II. ACTIVITES DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social les produits d'exploitation se sont élevés à 91 981 euros.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 90 006 euros.

Le bénéfice comptable de l'exercice écoulé est de 1 679 euros.

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

I. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2022 ainsi que l'affectation du résultat décidé en assemblée générale ordinaire annuelle.

1) Bilan

Les principaux postes du bilan figurent ci-après en annexe.

2) Compte de résultat

Le compte de résultat de l'exercice est reproduit ci après en annexe.

3) Résultats - Affectation

L'exercice clos le 31.12.2022 fait ressortir un bénéfice de 1 679 euros que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- Soit 1 679 euros, en réserves.

J'espère que les résolutions proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus à ma gestion et le renouvellement de mon mandat pour l'année prochaine.

M. Géraldo CARRETERO
Gérant

